

Situation du paludisme dans les zones à fort risque de transmission*

* Telles que définies par le Comité de suivi des maladies transmises par les insectes de Guyane (voir carte page 2)

Situation sur le Maroni (Maripasoula, Papaïchton, Antécume Pata, Grand Santi)

Figure 1. Surveillance hebdomadaire des cas biologiquement confirmés de paludisme, Maripasoula, juin 2006 à août 2008

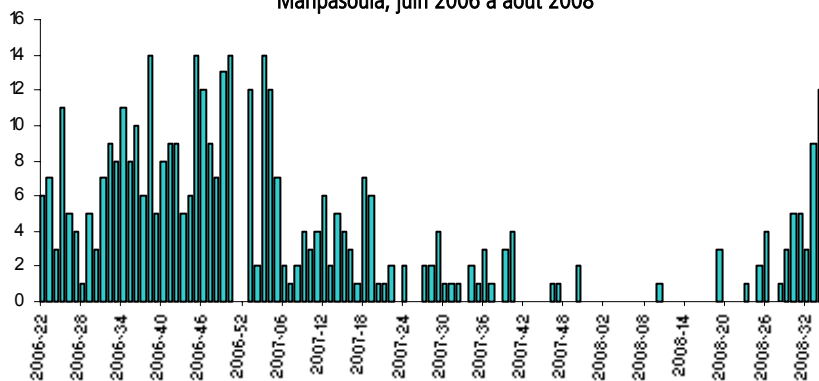


Figure 2. Surveillance hebdomadaire des cas biologiquement confirmés de paludisme, Papaïchton, juin 2006 à août 2008

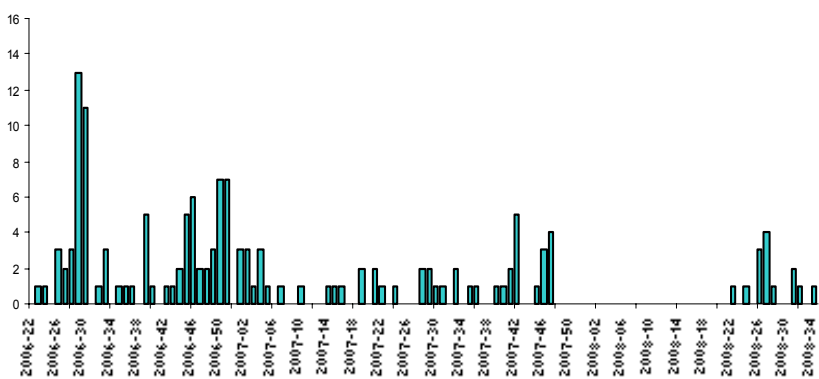
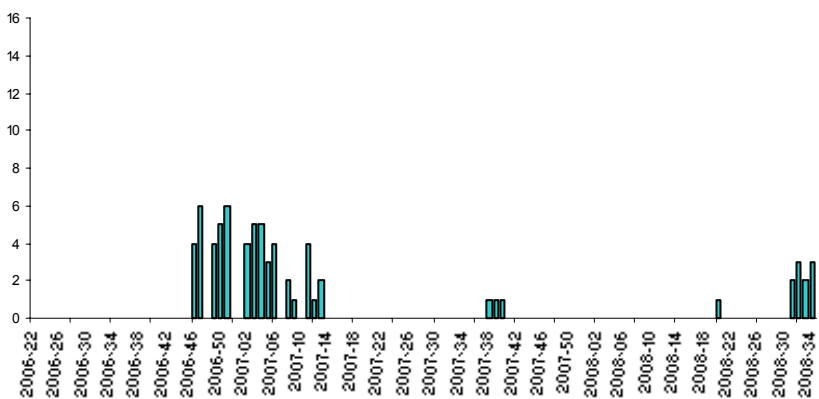


Figure 3. Surveillance hebdomadaire des cas biologiquement confirmés de paludisme, Antécume Pata, juin 2006 à août 2008



Sources : Centres de santé

Haut Maroni

Depuis le mois de juillet, une augmentation du nombre de cas biologiquement confirmés de paludisme est observée sur les trois centres de santé du Haut Maroni avec des niveaux particulièrement élevés pour Maripasoula (Figure 1).

Sur ce centre, les valeurs observées depuis cinq semaines (S 30 à S 34) sont les plus élevées depuis plus d'un an. Il faut en effet remonter à janvier 2007 pour observer des niveaux moyens aussi élevés.

Cette augmentation survient quinze jours après les fortes crues de la semaine 2008-23 et des inondations qui ont suivi sur le Maroni.

La proportion de cas de *P. falciparum* à Maripasoula est passée de 75% (S 2008-26) à 83% (S 2008-34), ce qui traduit une circulation importante de *P. falciparum*.

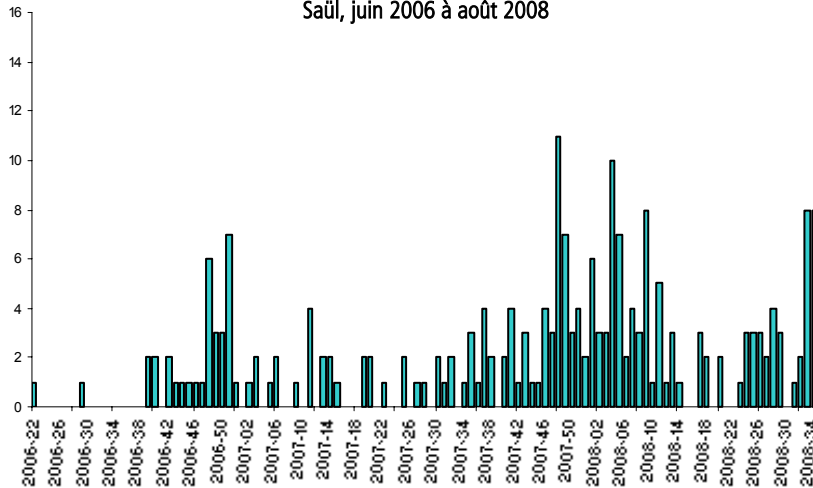
Sur Papaïchton (Figure 2) et Antécume Pata (Figure 3), le nombre de cas notifiés depuis le début du mois de juin a également augmenté. Cette hausse survient là aussi après une période de faible transmission.

Maroni

Depuis la semaine 2008-30, le même phénomène est observé sur les communes de Grand Santi et Apatou où ont été observés les niveaux les plus élevés depuis le début de l'année.

Situation dans l'Intérieur (Saül et Intérieur Est)

Figure 4. Surveillance hebdomadaire des cas confirmés de paludisme ,
Saül, juin 2006 à août 2008

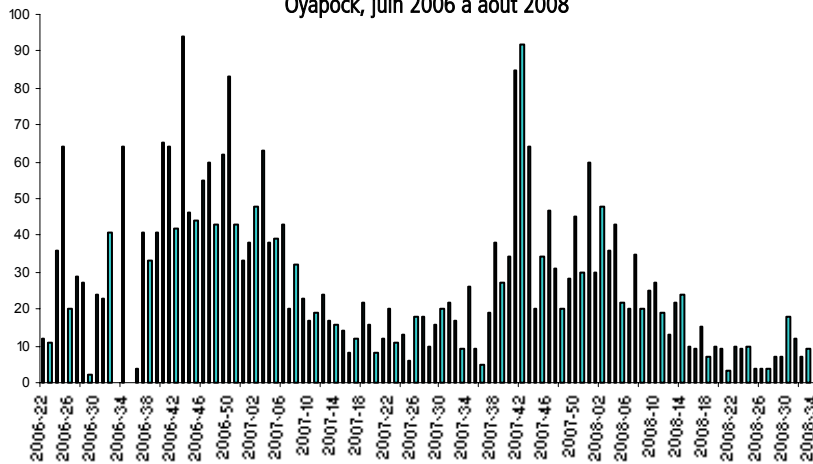


A Saül, depuis la deuxième semaine d'août (S 2008-33), une augmentation brutale du nombre de cas biologiquement confirmés de paludisme a été observée avec 8 cas notifiés en semaines 33 et 34 (Figure 4). Ces valeurs dépassent nettement les niveaux atteints à la même période en 2006 et 2007. Plus des trois-quarts des cas sont dus à *P. falciparum*.

En revanche, la situation épidémiologique sur l'Intérieur Est (Régina et Cacao) reste « calme » (Figures non présentées).

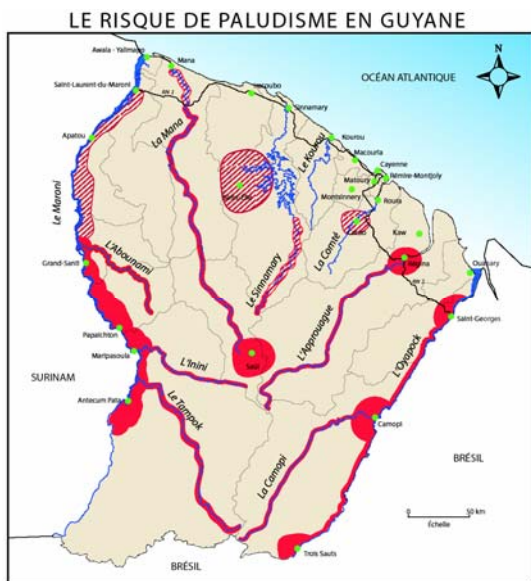
Situation sur l'Oyapock (Ouanary, St Georges, Camopi, Trois Sauts)

Figure 5. Surveillance hebdomadaire des cas confirmés de paludisme ,
Oyapock, juin 2006 à août 2008



Les niveaux observés au cours des dernières semaines sur l'Oyapock restent largement inférieurs à ceux observés au cours des derniers mois (Figure 5).

Sources : Centres de santé



Une attention particulière doit être portée dans les prochaines semaines sur le Maroni et sur la commune de Saül quant à une éventuelle persistance de l'augmentation du nombre de cas liés à *P. falciparum*, qui pourrait conduire à une augmentation du nombre de formes sévères.

- Pour les séjours sur les fleuves et en forêt, il vous est conseillé de dormir sous moustiquaire (si possible imprégnée) et, à la tombée du jour, que vous portiez des vêtements couvrants et que vous utilisiez des produits répulsifs.
- ◌ **Zone à faible risque de paludisme :** Pour les séjours sur les fleuves et en forêt, il est impératif que vous dormiez sous moustiquaire (si possible imprégnée) et, à la tombée du jour, que vous portiez des vêtements couvrants et que vous utilisiez des produits répulsifs.
- **Zone à fort risque de paludisme :** Pour les séjours sur les fleuves et en forêt, il est impératif que vous dormiez sous moustiquaire (si possible imprégnée) et, à la tombée du jour, que vous portiez des vêtements couvrants et que vous utilisiez des produits répulsifs. Ces mesures peuvent être accompagnées de la prescription par un médecin d'un traitement médicamenteux, mais celui-ci ne sera envisagé qu'au cas par cas, en fonction de votre destination exacte, de la durée de votre séjour ainsi que votre tolérance au traitement.

Validation : Comité de suivi des maladies transmises par les insectes en Guyane, séance du 6 juin 2008.
Sources : Service Départemental de Désinfection du Conseil Général de Guyane (SDD - DSDS de la Guyane).
Document disponible et mis à jour sur le site de la préfecture de la Guyane : <http://www.guyane.pref.gouv.fr/sante/index.htm>
Réalisation : DSDS - Cellule de Veille Sanitaire